

**OBJET:** 

### **EXTRAIT**

# DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

## COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA REFORME DES MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

MEI Roger PRIMO Yveline LA PIANA Jean-Marc PONA Valérie BASTIDE Bernard NERINI Nathalie......Procuration à Mme Primo MENFI Joseph (dit Jeannot) ARNAL Jocelyne PORCEDO Guy MASINI Jocelyne PONTET Anthony LAFORGIA Christine JORDA Claude **GUIDINI-SOUCHE Johanne** PARDO Bernard KADRI Zahia ......Procuration à Mme Pona PARLANI René......Procuration à Mme Arnal IDDIR Chérifa TOUAT Didier......Procuration à M. Porcédo SEMENZIN Véronique .......Procuration à M. Pontet **BRONDINO Maurice GAMECHE Samia** VIRZI Antoine BUSCA-VOLLAIRE Céline **BAGNIS** Alain INIOOOO MIIOO SBODIO Claude GARELLA Jean-Brice MARTINEZ Karine ...... Absente RIGAUD Hervé......Absent AMIC Bruno ......Absent APOTHELOZ Brigitte BALDO Antonio .......Procuration à Mme Apothéloz BLANGERO Maryse .......Absente

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 24 Nombre de pouvoirs : 06 Absents à la séance : 05 Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le Gouvernement a annoncé vouloir revoir le cadre normatif applicable aux modes d'accueil du jeune enfant.

Depuis la loi pour un état au service d'une société de confiance (loi ESSOC) adoptée en avril 2018, le Gouvernement peut sur ordonnance modifier certaines règles. Il entend passer en force avant l'été sa réforme sur les modes d'accueil dans la Petite Enfance.

Aucune date ni document présentant le contenu des futures ordonnances n'a encore filtré mais les différents acteurs de la Petite Enfance ont été auditionnés et attendent avec impatience les arbitrages du Ministère.

Le Collectif "Pas de bébés à la consigne" a été reçu à plusieurs reprises et entend faire entendre ses propositions.

En faisant le choix de maintenir un mode de gestion municipale de la Petite Enfance, en maintenant des taux d'encadrements par des personnels formés supérieurs aux normes imposées, en n'ayant jamais appliqué le décret Morano, Gardanne assume ses choix en matière d'accueil des jeunes enfants.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

## DECIDE, à l'unanimité,

D'apporter son soutien au Collectif ainsi qu'aux professionnels et aux parents qui se mobilisent actuellement :

- pour le bien-être et la sécurité des enfants
- /- pour les établissements d'accueil et un service public de qualité de la Petite Enfance
- pour l'accès des assistants (es) maternels (les) à la Médecine du Travail
- pour une politique de la Petite Enfance ambitieuse et attentive vis-à-vis de nos enfants.

Le Maire de Gardanne, **Roger MEI SIGNE** 

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE: 0 3 JUIL, 2019

AFFICHÉE LE: 0 3 JUIL. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU: 0 3 JUIL 2019